

chaines années exigent une production annuelle de 235,000 logements. Les 268,000 mises en chantier de l'an dernier prouvent notre capacité de répondre à la demande d'habitations familiales ou autres et de remplacer les habitations détruites ou abandonnées.

Encore aujourd'hui, des milliers de Canadiens ne sont pas logés convenablement. Les récentes modifications à la loi nationale sur l'habitation visent à répondre à ces besoins sociaux. Il y a dix ans, un logement sur 70 était réservé au groupe à faible revenu. Aujourd'hui, un logement sur 7 est destiné à des Canadiens à faible revenu. En d'autres termes, nous sommes dix fois plus en mesure de fournir des logements convenables aux familles et aux particuliers qui ont un revenu inférieur.

J'aimerais signaler que les chances considérables données aux groupes sociaux et sans but lucratif en vertu des modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation permettent d'offrir un grand choix de logements et de conditions d'occupation aux familles à faible revenu. Les coopératives peuvent satisfaire les besoins de bien des groupes spéciaux et elles méritent tout notre appui.

Certains Canadiens vivent encore dans des logements misérables, comme je l'ai mentionné il y a un instant. Toutefois, l'augmentation du prix du logement ne touche pas seulement les Canadiens qui ont un revenu inférieur et les trois niveaux du gouvernement—fédéral, provincial et municipal—doivent collaborer afin de faire baisser ces prix.

Le gouvernement fédéral est en train de prendre plusieurs dispositions spéciales en vue d'abaisser les prix et d'améliorer la situation dans le domaine de l'habitation. La plupart de ces initiatives concernent les terrains.

D'abord, l'an dernier, le gouvernement a affecté 100 millions de dollars par année pour une période de cinq ans au remboursement foncier. Grâce à la collaboration des provinces, 150 millions de dollars ont été affectés aux réserves foncières pour des fins d'intérêt public.

Deuxièmement, en ce qui concerne le traitement des eaux d'égout, le gouvernement maintiendra son programme d'aide après la date limite qui avait été fixée à mars 1975. Le ministre, M. Balford, présentera de nouvelles mesures législatives à cette fin.

Troisièmement, les nouvelles localités. La création d'une nouvelle localité sur des terrains aménagés par le secteur public permet aux éventuels propriétaires de maisons d'obtenir un terrain à meilleur marché, et cela permet également de diminuer la demande de terrains dans nos villes actuelles.

Quatrièmement, l'amélioration des quartiers. Plus de 40 millions de dollars ont été engagés dans le cadre de ce programme et du programme de revalorisation des habitations.

Cinquièmement, le déplacement des voies de chemin de fer. Le discours du trône mentionne que des mesures législatives seront proposées cette année en vue de permettre l'accès à des terrains de grande valeur qui ne sont pas utilisés, c'est-à-dire ceux sur lesquels se trouvent les voies chemin de fer au milieu des villes.

Sixièmement, le gouvernement, dans le discours du trône, annonce la tenue à Vancouver, en 1976, de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Cette conférence appellera l'attention du monde entier sur ce que les architectes et les constructeurs sont capables de faire.

Je passe maintenant à notre politique scientifique. Comme le savent les honorables sénateurs, le Comité spécial de la politique scientifique, présidé par le distingué sénateur Lamontagne, a présenté en septembre dernier le dernier volume de son rapport et de ses recommandations concernant l'établissement d'une politique appropriée de la science et de la technologie au Canada. Les membres du comité se sont accordés pour dire que:

Le gouvernement doit maintenant mettre fin sans tarder à l'incertitude qui règne, et doter le pays des institutions et des politiques fédérales dont il a tant besoin pour répondre au défi de la science et de la technologie, au cours des années 1970 et à plus long terme.

Le gouvernement a étudié les recommandations du comité sénatorial, étude qui a donné lieu à un certain nombre d'importantes décisions en vue de pouvoir faire face à ces défis.

Ainsi qu'en fait état le discours du trône et comme l'a dit par la suite le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, les changements que le gouvernement s'est dit prêt à apporter concernent essentiellement l'organisation, mais visent aussi à moderniser sensiblement les installations actuelles. L'objectif recherché est d'utiliser plus judicieusement nos ressources scientifiques et humaines, au Canada. Afin d'atteindre cet objectif, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie sera renforcé, afin de lui donner un plus grand pouvoir en matière de consultation et de coordination. Il faut donc élaborer des politiques, des objectifs et des priorités nationales pour orienter la planification ministérielle et servir de base à l'évaluation des dépenses prévues.

D'après son étude, le gouvernement a déterminé qu'il est urgent de modifier l'organisation des conseils habilités à accorder des subventions et d'assurer une meilleure coordination entre eux. On envisage de procéder à une réorganisation en ôtant aux laboratoires du Conseil national de recherches le pouvoir d'accorder des subventions et en donnant ce pouvoir à un nouveau conseil appelé le Conseil de recherches sur les sciences naturelles. La responsabilité de l'aide financière aux sciences sociales et humaines n'incombait plus au Conseil des arts mais au Conseil de recherches sur les sciences sociales et les humanités.

La raison profonde de la création de ces deux nouveaux conseils habilités à accorder des subventions est la suivante: Le gouvernement tient à s'assurer que la direction et l'orientation des subventions à la recherche dans les universités relèvent de conseils composés de personnes choisies qui seront à même d'accorder une attention totale et le fruit de leur expérience à des disciplines et domaines de recherche donnés auxquels les deux conseils habilités à accorder des subventions doivent s'adresser respectivement.

● (1430)

Le dernier des conseils existant, le Conseil de recherches médicales ne changera pas. Ces conseils seront placés sous la direction d'un nouveau comité de coordination qui sera chargé de:

1. donner des avis pour la répartition des fonds entre les conseils;
2. veiller à ce que les conseils couvrent toutes les disciplines reconnues.
3. assurer la normalisation des méthodes de subvention.
4. s'assurer qu'on répond aux besoins de la recherche interdisciplinaire.